## OUTIL VI: MECANISME D’ALERTE RAPIDE

Le Mécanisme d’Alerte Rapide (MAR) est un excellent outil citoyen. L'outil repose sur la capitalisation d'informations de première main sur l'exploitation et le commerce illégal des minerais, à travers la collecte et le suivi d'informations sur ces activités. L'outil permet à toute personne disposant d'informations sur des violations des normes du Mécanisme Régional de Certification de soumettre ces informations de manière anonyme, soit par internet, soit par SMS (message texte) à un serveur géré par le Secrétariat de la CIRGL. Les alertes de dénonciation sont basées sur les trois principaux scénarios suivants : (i) la présence de groupes armés sur le site de la mine ou le long des routes minières ; (ii) la fraude et la contrebande de minerais ; et (iii) les violations graves des droits de l'homme, y compris les violences sexuelles et sexistes.

Les plateformes techniques SMS et web sont conçues pour garantir l'anonymat ; la protection des informateurs est donc assurée en permettant l'échange d'informations sans possibilité d'identifier le lieu où l'identité de la personne qui envoie l'information. Toutes les données sont transmises à la plate-forme sécurisée afin que toutes les informations soient traitées à partir de la même interface. Le premier message envoyé initie le dialogue de transmission entre l'informateur et l'expert en dénonciation à travers la plateforme technique. Un numéro de dossier est envoyé automatiquement et permettra à l'informateur d'envoyer des messages supplémentaires relatifs au même dossier. Comme dans le cas de la transmission par internet, les informations personnelles de l'informateur telles que le numéro de téléphone ne peuvent être identifiées ou tracées.